



## Délai de réclamation pour une caution non remboursée.

-----  
Par LocatR

Bonjour,

J'ai un litige avec mon ancien bailleur.

J'ai quitté mon ancien appartement mi-septembre 2020. J'avais versé la totalité du loyer du mois en pensant que mon bailleur me rebrousserait la différence en même temps que la caution. L'état des lieux de sortie a bien indiqué que je n'étais responsable d'aucune dégradation dans le logement. Je m'attendais donc à un remboursement rapide d'un montant correspondant à la caution plus un demi-loyer versé en trop.

Malheureusement mon bailleur a fait le mort pendant plus d'un mois, et m'a ensuite balladé jusqu'à début 2021 malgré plusieurs relances par mail et SMS. Son excuse était soit-disant qu'il n'avait pas eu le temps de calculer les rappels de charge à déduire. Au courant du premier trimestre 2021, j'ai fini par lui envoyer un SMS lui demandant de m'envoyer le calcul des rappels de charges preuve à l'appui sous un mois pour pouvoir enfin régler le solde. Au but de plusieurs semaines, j'ai eu pour toute réponse une SMS me disant que d'après ses calculs c'était moi qui lui devait de l'argent (ce dont je doute fortement.

Depuis lors, j'ai été beaucoup accaparé par une mutation professionnelle assez compliquée (surtout en contexte Covid). Je n'ai donc plus pris le temps de m'en occuper. Ma question est donc la suivante. Quel est le délai maximal pour déposer une réclamation officielle ?

-----  
Par ESP

Bonjour

Lorsque le bailleur ne vous a pas depuis 2 mois, après l'envoi d'une première mise en demeure, vous pourrez vous tourner vers la Commission Départementale de Conciliation ou saisir la Justice.